

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 14 octobre 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le quatorze octobre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 8 octobre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point n°5 : 36

A partir du point n°6 : 37

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants :

Du point n°1 au point n°5 : 40

A partir du point n°6 : 41

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°6), Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.GLORIANST Stéphane ; M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, M.HURLUS Jacques, M.LABERGERIE Eric, M.LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M.BLERVAQUE Philippe, pouvoir donné à Mme DURUT Jocelyne

M.BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique

Mme HIEL Anne, pouvoir donné à M. PRUVOST Philippe

M.RAVET Pierre-Luc, pouvoir donné à M.THOREZ Jean-Claude

Absents :

M.BOONAERT Jean-Philippe (jusqu'au point n°5)

M.FICHEUX Bruno

Secrétaire de séance : M. MOUQUET Denis

Délibération n°2025D180 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Centre aquatique intercommunal- Tarifs du Centre aquatique l'Ondine pour l'année 2026.

Vu la délibération du 17 octobre 2023 relative à la délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique intercommunal Flandre Lys, à l'approbation du choix de délégataire, du contrat et à l'autorisation à signer,

Considérant qu'en vertu de l'article 40 du contrat de délégation de service public, toute modification ou complément des tarifs ne peut se faire qu'après accord exprès et préalable de l'assemblée délibérante,

Considérant qu'en vertu de cet article 40, le délégataire peut appliquer une hausse annuelle de 2,5% sur l'ensemble des tarifs publics et institutionnels,

Considérant que la société EQUALIA-LEDA a proposé de nouveaux tarifs pour l'année 2026, dont le détail est joint à la présente,

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est demandé au Conseil communautaire :

- D'ADOPTER les tarifs du centre aquatique intercommunal l'Ondine pour l'année 2026, tels qu'annexés à la présente délibération,
- D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 14 octobre 2025,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Denis MOUQUET



Le Président,

Jacques HURLUS

